

Droit public comparé franco-italien

Infos pratiques

- > ECTS : 3.0
- > Nombre d'heures : 24.0
- > Période de l'année : Enseignement septième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Composante : Droit et science politique

Présentation

Cet enseignement vise à donner aux étudiants les clés de compréhension à la base d'une analyse comparée des systèmes français et italien dans une perspective de droit public : forme de l'Etat et du gouvernement, de la Constitution et de la justice constitutionnelle...